



RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (RÉP)

Affaires publiques de Domtar
2023



QUEL EST L'ENJEU?

La responsabilité élargie des producteurs (RÉP) est une approche en matière de politique environnementale qui attribue aux producteurs la responsabilité de la gestion de la fin de vie de leurs produits. Un producteur est défini comme le fabricant, le propriétaire de la marque, l'importateur ou le détaillant selon le territoire et le réseau de vente concernés.

La RÉP transfère la responsabilité de la gestion, de l'exploitation et du financement des programmes communautaires de recyclage des gouvernements locaux aux entreprises. Bien que la RÉP ait été traditionnellement établie pour les matériaux difficiles à recycler tels que la peinture et les matelas, les programmes relatifs aux produits d'emballage et de papier sont de plus en plus courants.

Le recyclage volontaire du papier a connu un immense succès. L'inclusion du papier dans les programmes de RÉP risque de compromettre cette réussite, sans garantie d'amélioration des taux de recyclage des matériaux dont les taux de récupération sont plus faibles. Les programmes de RÉP qui augmentent les frais et les coûts d'exploitation pour les producteurs engendreront une hausse des prix pour les consommateurs.

La quantité de papier récupérée pour le recyclage dans les flux de déchets municipaux solides est supérieure en poids à celle du plastique, du verre, de l'acier et de l'aluminium réunis¹.



94 % des Américains ont accès à un programme communautaire de recyclage des produits de papier.



NOTRE POSITION

La RÉP ne devrait pas interrompre des décennies de réussite du recyclage du papier en entraînant des frais supplémentaires et des obligations déraisonnables.

Le papier non imprimé n'a pas sa place dans les programmes relatifs à la RÉP. Son inclusion représente des augmentations substantielles de coûts, risque d'entraîner une comptabilisation en double des matériaux et favorise la substitution numérique.

La RÉP n'est pas une solution universelle. Le papier ne devrait pas servir à subventionner le recyclage de matériaux dont les taux de récupération sont faibles, et les marchés limités.

La RÉP devrait soutenir la modernisation des installations de recyclage des matériaux (IRM) afin de produire des produits à base de papier recyclé de meilleure qualité.



67,9 % : Le taux de recyclage du papier aux États-Unis en 2022².

¹ Environmental Protection Agency (EPA)

² American Forest & Paper Association (AF&PA)